

Aides aux bovins allaitants (ABA) – Aides aux bovins laitiers (ABL)

Transfert de cheptel pendant la période de détention obligatoire (PDO) de six mois.
Changement de forme juridique ou transfert entre époux au cours de la PDO de 6 mois

(sans changement de numéro de cheptel)

Je vous informe que la modification suivante est intervenue depuis le dépôt de la demande d'aide(s) aux bovins laitiers et /ou allaitants pendant la période de détention obligatoire :

	Identité du demandeur d'aide(s) aux bovins	Identité de la nouvelle structure
Dénomination sociale Ou Nom / Prénom		
Commune		
Numéro PACAGE	044 _ _ _ _ _ _	044 _ _ _ _ _ _
Date de dépôt de la demande d'aide(s) aux bovins au titre de la campagne 2022	___ / ___ / 2022	
Date du changement de forme juridique ou de la reprise d'exploitation		___ / ___ / 2022
Numéro de détenteur	FR044 _ _ _ _ _ _ _	Nouveau numéro de détenteur BDNI FR044 _ _ _ _ _ _ _ Joindre une attestation de l'EDE.
Numéro de cheptel	FR44 _ _ _ _ _ _	

Avertissement : Ce document permet d'assurer le suivi du cheptel et ne préjuge en aucun cas de l'éligibilité et du paiement de la demande d'aide(s) aux bovins ainsi que des suites données lors de l'instruction.

Fait à _____, le ___ / ___ 2022

Signature(s) du demandeur d'aide(s) aux bovins (de tous les associés en cas de GAEC)	Signature(s) du demandeur de la nouvelle structure (de tous les associés en cas de GAEC)

Le versement de l'aide sera effectué sur le compte du demandeur initial.

Document à adresser :

Par courrier : DDTM de la Loire-Atlantique Service économie agricole Unité PAC/MAE
10 BOULEVARD GASTON SERPETTE – BP 53 606 – 44036 NANTES CEDEX 1

Par mail : ddtm-ani@loire-atlantique.gouv.fr